

Migros augmente les salaires jusqu'à 0,5%

Tel est le résultat des négociations menées cette année avec les partenaires sociaux internes, externes et les partenaires contractuels. En dépit d'un contexte économique difficile, la masse salariale est ajustée d'une variable maximale de 0,5% et revue à la hausse au 1^{er} janvier 2021, en complément aux paiements compensatoires et aux primes spéciales qui ont été déjà versées.

«J'aimerais remercier très cordialement toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs du groupe Migros pour leur engagement sans faille et leur mobilisation indéfectible durant cette année particulièrement compliquée», déclare Sarah Kreienbühl, membre de la Direction générale de la Fédération des coopératives Migros. «Nous sommes heureux d'avoir pu parvenir à un accord dans une situation difficile grâce à un partenariat social constructif. L'évolution économique et celle du Covid-19 sont très incertaines pour l'année prochaine. Les négociations menées cette année se sont concentrées sur la pérennisation des emplois et la solidarité entre les employés», indique Sarah Kreienbühl.

Alors que le commerce de détail et le commerce en ligne enregistrent une évolution positive, d'autres domaines d'activités de Migros, notamment les voyages, les parcs de loisirs ou la restauration, ont beaucoup souffert des conséquences de la pandémie. Cette année, la pérennisation des emplois sur le long terme et la protection de la santé de ses collaborateurs sont prioritaires pour le groupe Migros. En 2020, Migros a déjà déboursé plus de 30 millions de francs pour compenser les écarts de salaire des collaborateurs concernés par le chômage partiel et pour les primes spéciales versées au personnel travaillant dans les secteurs de la vente, de la production et de la logistique pour rétribuer les immenses efforts consentis afin de garantir l'approvisionnement de base pendant le confinement. Les entreprises de Migros examinent par ailleurs les prestations possibles, en plus de l'augmentation de la masse salariale négociée avec les partenaires sociaux. Celles-ci pourraient prendre la forme de bons d'achat par exemple, en remerciement au formidable engagement dont les collaborateurs ont fait preuve.

Les partenaires sociaux à propos du résultat des négociations salariales menées cette année: «Nous sommes parvenus à une solution acceptable par toutes les parties concernées et qui tient compte des enjeux économiques actuels et à venir». Le partenaire social interne de la Fédération des coopératives Migros est la Commission nationale du groupe Migros; les partenaires externes sont la Société suisse des employés de commerce et l'Association suisse du personnel de la boucherie. Le résultat des négociations s'appliquera aux collaborateurs au bénéfice de la Convention collective nationale de travail Migros. Les augmentations de salaires sont décidées au cas par cas, selon la fonction et la performance.

En tant que premier employeur privé de Suisse, le groupe Migros offre à ses collaborateurs des prestations complémentaires de choix. Les employés soumis à la Convention collective nationale de travail Migros bénéficient de nombreux avantages, par exemple, deux tiers des

cotisations à la caisse de pension, prestations d'assurance généreuses, primes d'ancienneté et autres avantages.

Zurich, le 27 octobre 2020

Informations complémentaires pour les médias:

Fédération des coopératives Migros, Service de presse

Tél. +41 58 570 38 38, e-mail: media@migros.ch,

Complément d'information pour les clients:

M-Infoline: tél. 0800 84 08 48